



L'EUTM Mali contribue à l'amélioration de la gestion financière des Forces Armées Maliennes.

La conseillère de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) de l'EUTM, est chargée de conseiller le Chef d'Etat-Major Général des Armées (CEMGA) des Forces Armées du Mali (FAMa) pour la mise en œuvre de la LOPM.

La LOPM est la loi pluriannuelle qui structure le budget des FAMa pour une période de cinq années, de 2015 à 2019. Cette première loi de programmation est déclinée chaque année dans la loi de finances annuelle.

Parallèlement, le Mali s'est engagé dans une réforme de grande ampleur de la gestion de la dépense publique, avec la loi du 11 juillet 2013 relative aux lois de finances. Désormais, le budget de chaque ministère est organisé en programmes budgétaires, eux-mêmes déclinés en Budgets Opérationnels de Programme (BOP) et en Unités Opérationnelles de Programme (UOP).

Avec les deux sous-chefferies « administration » et « contrôle opérationnel des armées et services » de l'Etat Mayor Général des Armées (EMGA), la conseillère LOPM a préparé la nouvelle structure du programme budgétaire dont le responsable est le CEMGA. Elle a également proposé une nouvelle cartographie des objectifs et indicateurs



associés au programme budgétaire pour traduire le passage d'une logique de moyens à une logique de performance.

A la demande du CEMGA, la conseillère a rédigé la charte de gestion budgétaire ministérielle qui fixe les responsabilités et les procédures de la nouvelle gestion budgétaire. Dans ce cadre, elle a participé aux travaux interministériels, organisés par le Ministère des Finances du Mali, et elle est intervenue devant les responsables de programmes ministériels pour présenter la réforme budgétaire.

Avec tout cet effort les FAMa seront plus efficaces et seront capables de mieux gérer le budget pour atteindre ses objectives.



